



Communiqué de Presse

13 avril 2011

L'Association pour la vérité sur l'assassinat de Sophie Toscan du Plantier, ASSOPH, prend acte de la décision de la Haute Cour de justice d'accepter le recours auprès de la Cour Suprême irlandaise suivant en cela les arguments de la défense de la personne recherchée.

Elle reconnaît que la décision de la Haute Cour s'inscrit dans la procédure normale de la justice irlandaise.

Elle s'étonne du fait que la raison invoquée par le juge Peart pour autoriser l'appel auprès de la Cour Suprême soit une question déjà analysée et écartée par lui-même lors de sa décision du 18 mars 2011.

Elle forme le vœu que la Cour Suprême statue rapidement car la question posée a été examinée de façon approfondie par la Haute Cour.

Elle constate et s'indigne du fait que le délai normal, prévu par la décision européenne de 2002 sur le Mandat d'Arrêt Européen, est dépassé depuis longtemps.

La famille de Sophie Toscan du Plantier, ses amis, comme toutes les personnes soucieuses de justice, en Irlande, en France et ailleurs, ne sauraient accepter, près de 15 ans après cet odieux assassinat, de voir perdurer l'attente pour qu'enfin la vérité soit connue et que la justice soit rendue.

http://web.me.com/assoph/ASSOPH/Dernière_minute.html

http://web.me.com/assoph/ASSOPH/Breaking_News.html

ASSOPH assoph0793@orange.fr

<http://web.me.com/assoph/ASSOPH/Accueil.html>

<http://web.me.com/assoph/ASSOPH/Welcome.html>